CDG 61
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne

ARRETE n° 2025/06/26- 2
portant liste d'aptitude au grade d'ATTACHE TERRITORIAL
au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 87-1099, modifié, du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2008-512, modifié, du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,
Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans le fonction publique territoriale,
Considérant l'article 9 du décret 2010-329 modifié du 22 mars 2010 disposant que la proportion de nominations susceptibles d'être prononcées au titre du 2° des articles 4 et 6 est fixée à raison d'un recrutement pour deux nominations intervenues dans l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion,
Considérant que le nombre de recrutements intervenus, est moins favorable que l'application de la clause de sauvegarde, qui permet d'ouvrir 4 postes sur le grade d'attaché,
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accomplis la totalité de leur obligation de formation de professionnalisation pour les périodes révolues,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (4) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 25 février 2025,

Arrête :

Article 1 : Liste d'aptitude : La liste d'aptitude prévue au 2° de l'article 3 du décret n°87-1099 est établie comme suit pour l'année 2025 :
Pour les fonctionnaires de catégorie B (article 5-1° du décret 87-1099) :

- Mme Audrey BOUJOL, rédacteur, Commune de Ceton,
- Mme Valérie LAUNAY, rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Val au Perche,
- Mme Laurence SERAIS, rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,
- Mme Christine THUILLIEZ, rédacteur principal de 2ème classe, TE 61.

Article 2 : Durée d'inscription : La liste d'aptitude prend effet **au 1er juillet 2025.** Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 31 mai 2027 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 31 mai 2028 pour une quatrième année.

Article 3 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 26 juin 2025
Le Président,

Francis AIVAR

2, rue François Arago - 61250 **VALFRAMBERT** - Tél. 02 33 80 48 00 - Fax 02 33 80 64 99 - **cdg61@cdg61.fr - www.cdg61.fr**